



ARCHIPEL DE THAU

ISDND de Villeveyrac - CSS du 30/6/2021

- ✓ **Traitement des déchets sur le territoire de SAM**
- ✓ **Bilan de l'exploitation 2020**
- ✓ **Engagements et objectifs**

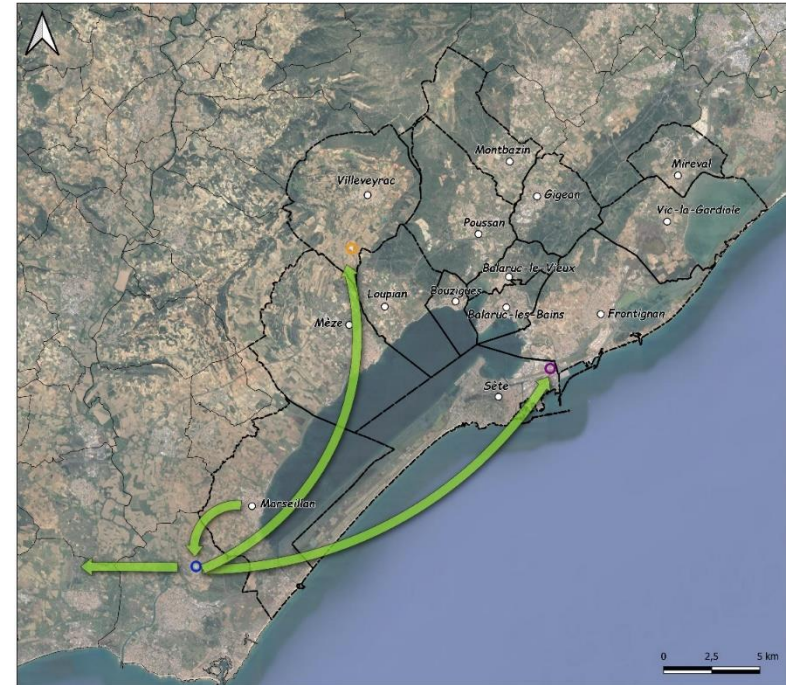


Territoire de SAM et exutoires du territoire

En 2020 : 126 970 habitants répartis sur 14 communes produisant près de 46 300 t d'OMR, schématiquement :

- 80% éliminés dans l'Unité de Valorisation Energétique de Sète,
- 12% stockées dans l'ISDND de Villeveyrac,
- 8% exportés hors du département.

Traitement des déchets à l'image de celui de Marseillan, pour lequel le quai de transfert d'Agde du SICTOM Pézenas-Agde joue un rôle de tampon entre son lieu de production et les exutoires.



Légende :

Comunes de Sète Agglopolité Méditerranée

Exutoires des déchets :

- IVE Sète
- ISDND de Villeveyrac
- Quai de transfert d'Agde

Déchets de Marseillan :

→ Transfert des déchets

Evolutions à venir

Deux orientations afin de réduire les exports de déchets et relocaliser le traitement des déchets sur le territoire de SAM :

- extension des consignes de tri ; construction d'un centre de tri à Saint-Thibéry avec 7 intercommunalités pour fin 2022 ;
- augmentation des capacités de traitement : revamping de l'IVE de Sète (42 000 à 49 000 t/an) pour 2024.

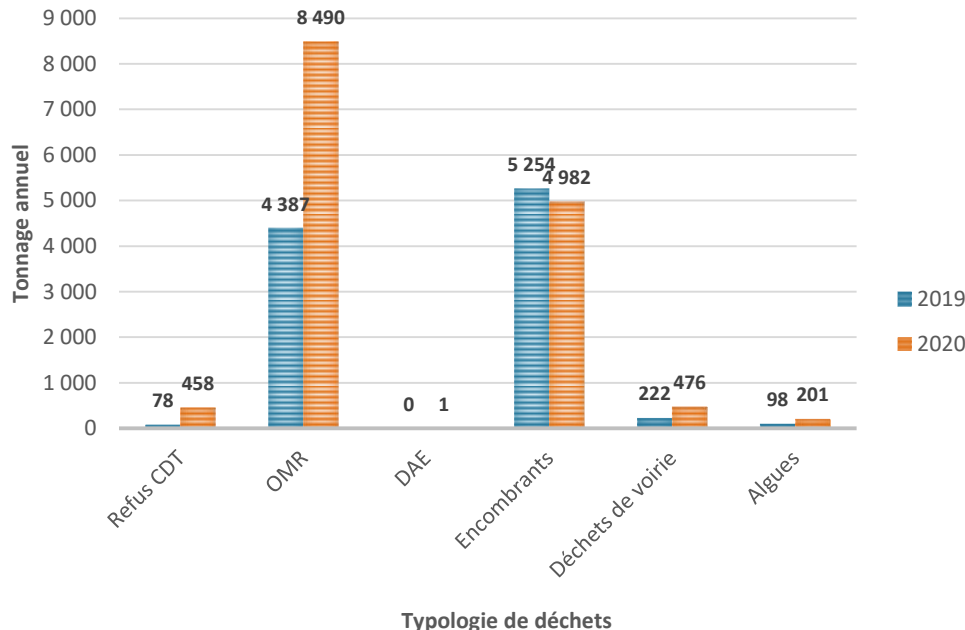
Tonnages admis en stockage

A partir du 11 mars 2020, les déchets sont accueillis dans le casier Sud nouvellement autorisé de l'ISDND de Villeveyrac. Jusqu'à cette date **1 590 t** de déchets ont été stockés dans le casier Nord, soit près de 11% des déchets stockés en 2020.

Les quantités de déchets admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2020 s'élèvent à **14 607 tonnes** (hors gravats), dans le respect du dernier AP d'exploitation de 2018 autorisant 16 000 t/an. Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)** et les **encombrants** représentent à eux seuls 13 472 tonnes soit près de **92,2 % des déchets accueillis sur le site**.

En 2020
14 607 t
de déchets

En 2020, **le site a accueilli environ 4 565 tonnes de déchets en plus que durant l'exercice précédent de 2019 (+45,5 %)**. Cette hausse s'explique par une augmentation des apports en OMR qui a doublé entre les deux exercices.



Plusieurs raisons à cette hausse :

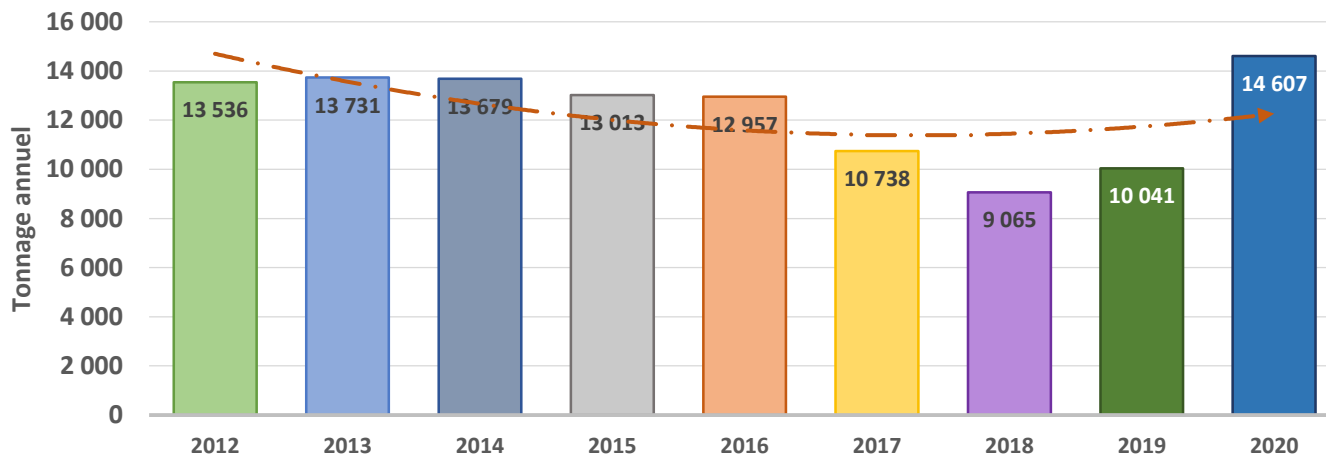
- Saturation du casier Nord en 2019 et ouverture de nouvelles capacités en 2020 ;
- Une relocalisation du traitement des déchets (traitement supplémentaire de près de 2000 t de déchets exportés en 2019) ;
- 500 t de déchets supplémentaires issus de la commune de Marseillan traités en 2020 par rapport à 2019.

Evolution des tonnages admis en stockage depuis 2012

La tendance générale observée depuis 2012 est à la **régression générale des quantités de déchets admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac**. Toutefois, depuis 2019 une nouvelle tendance à l'augmentation des quantités de déchets stockés peut être constatée. Cette évolution est particulièrement marquée entre l'exercice 2019 et 2020, où une progression de l'ordre de + 45,5 % est observée.

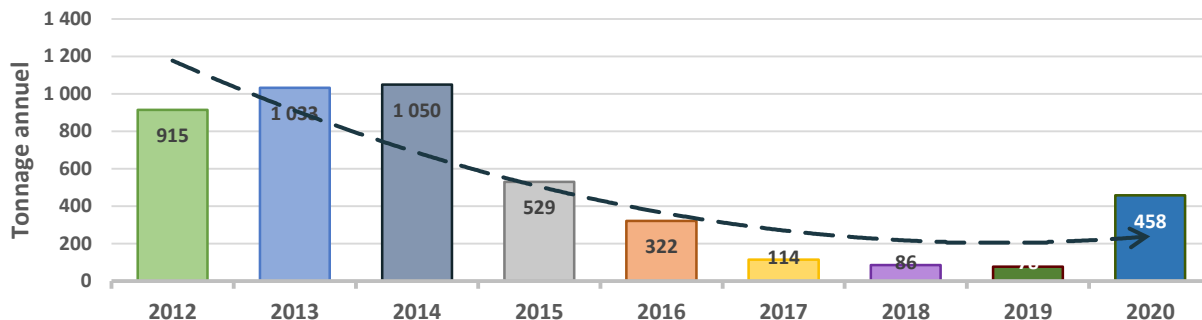
Avec 14 607 tonnes de déchets admis, l'ISDND de Villeveyrac a accepté en 2020 le tonnage annuel le plus élevé depuis la dernière décennie, dépassant par là-même le tonnage maximal observé en 2013, qui était de 13 731 tonnes (+ 6,4 %).

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage admis sur site	13 536	13 731	13 679	13 013	12 957	10 738	9 065	10 041	14 607
Evolution avec l'exercice précédent	/	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑
	/	+ 196 T	- 53 T	- 666 T	- 56 T	- 2 219 T	- 1 673 T	+ 976 T	+ 4 565 T

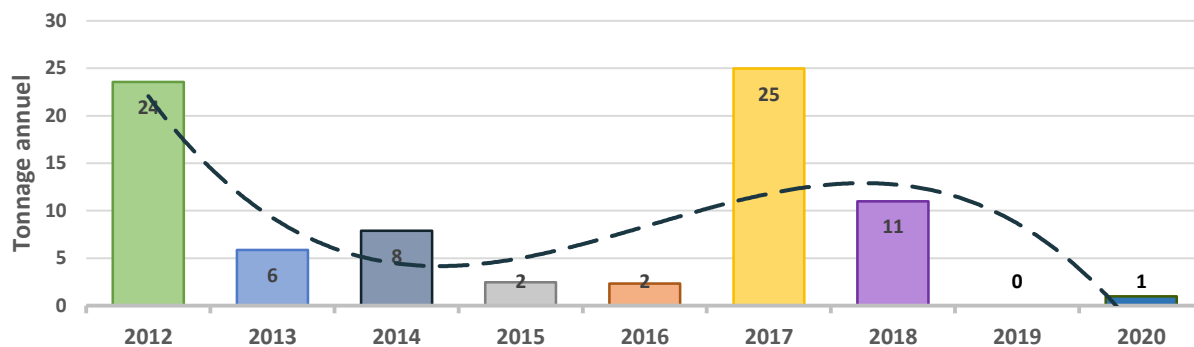


Evolution par type de déchets

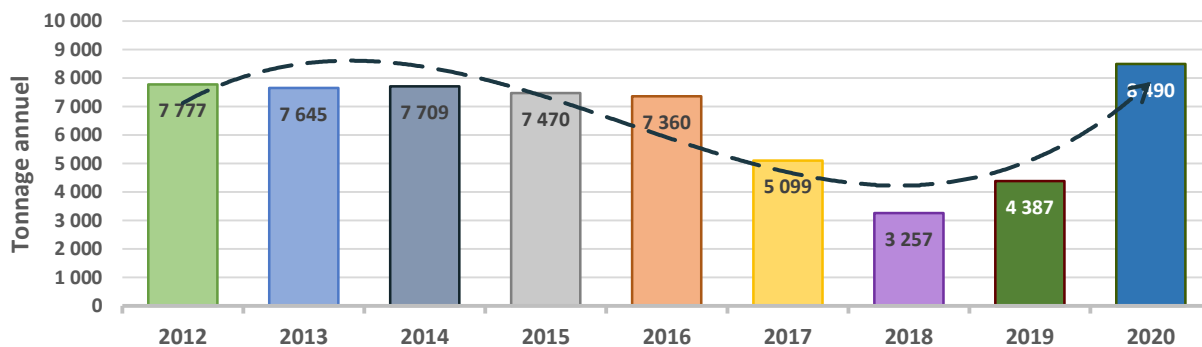
Refus du centre de tri : 458 T



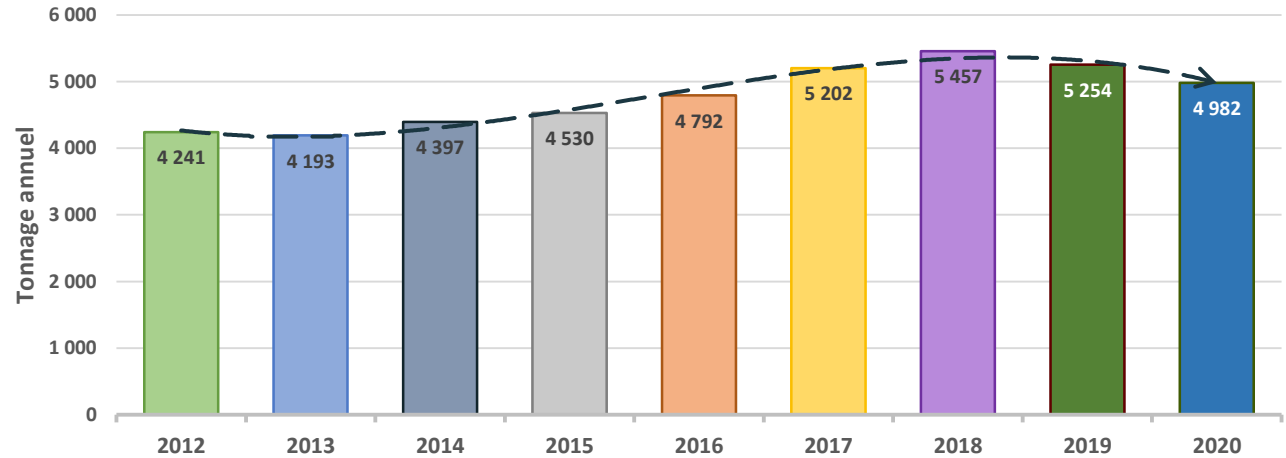
DAE : 1 T



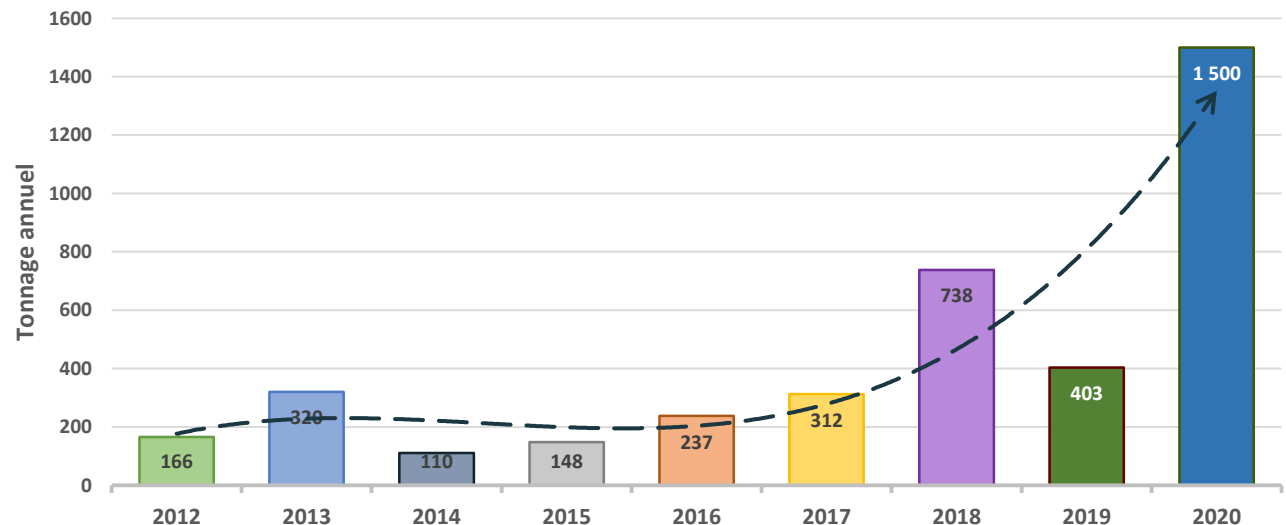
OMR : 8 490 T
(dont 5 045 T de SAM)



Evolution par type de déchets



Encombrants : 4 982 T
(dont 4 693 T des déchèterie)

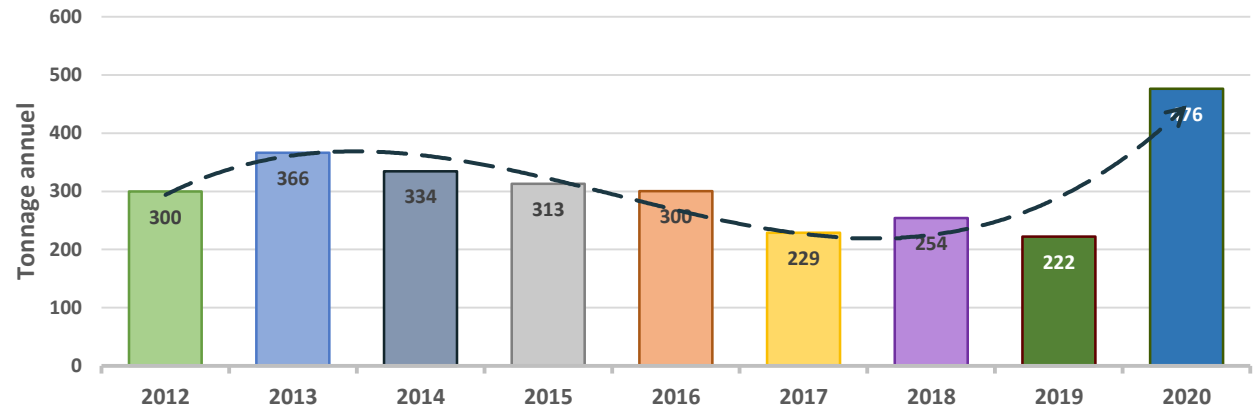


Gravats et Terres : 1 500 T

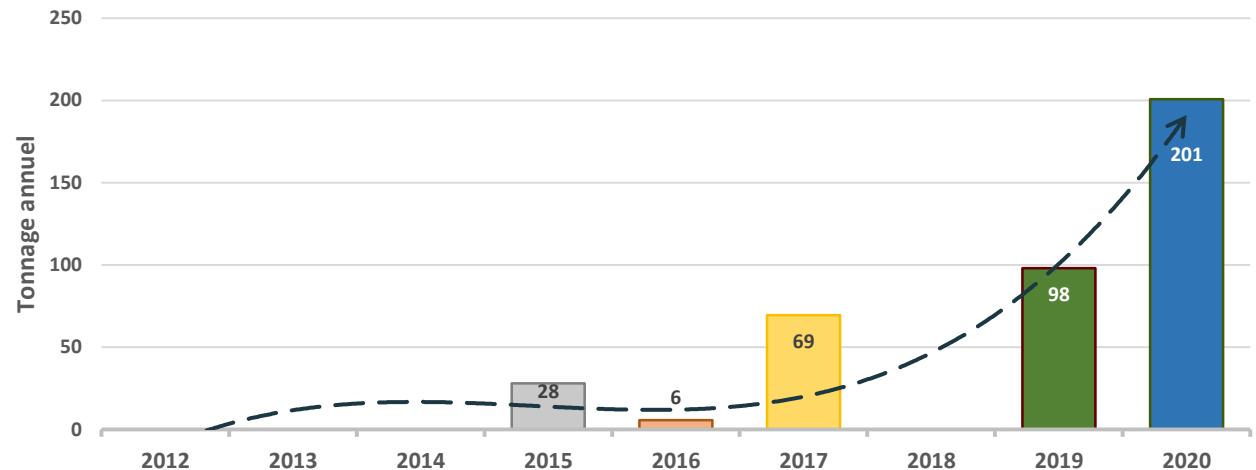
Cette augmentation en gravats et terres est liée à la réalisation de l'aménagement des pistes pour l'accès en point haut du casier Nord et au nouveau quai de déchargement du casier Sud

Evolution par type de déchets

Déchets de voiries : 476 T



Algues : 201 T
(Ville de Mèze)

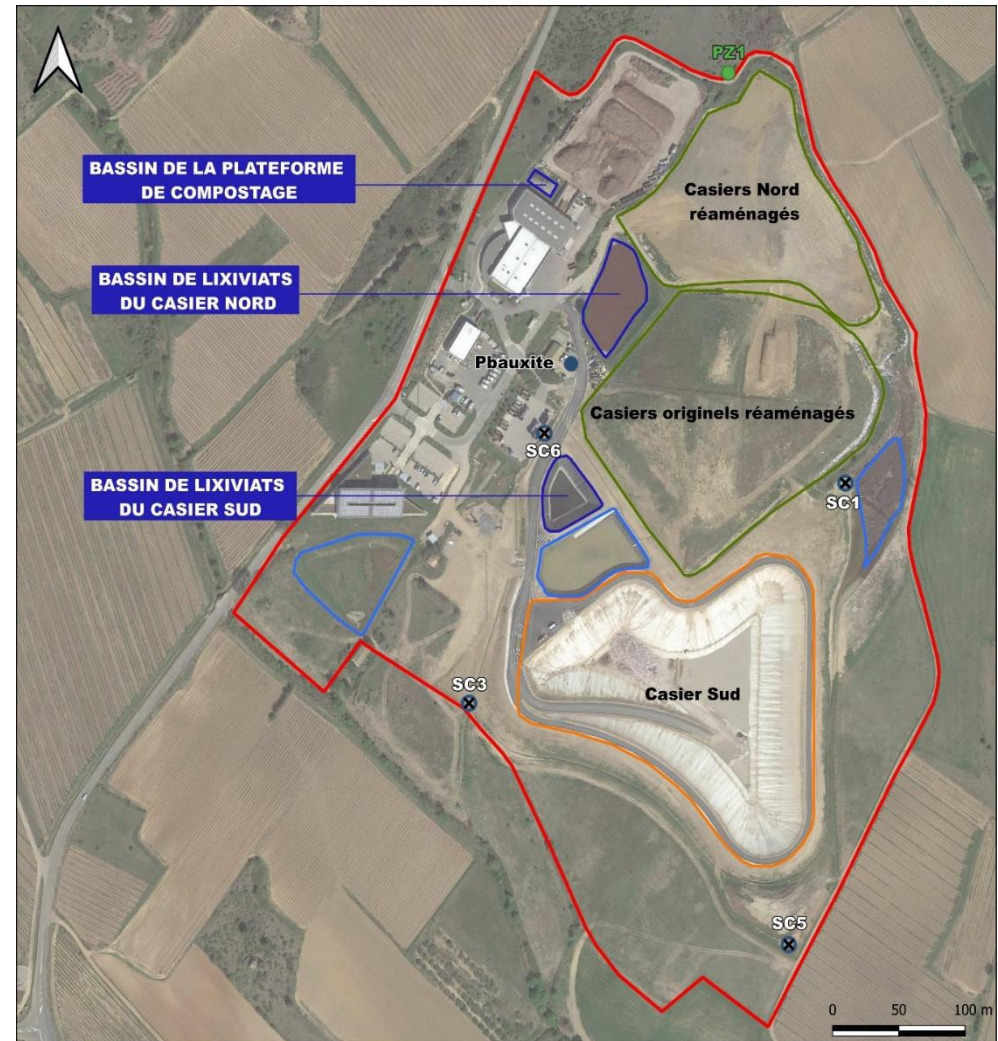


Surveillance des eaux souterraines

Deux campagnes de contrôle sur quatre piézomètres (SC1, SC3, SC5 et SC6) et un forage profond (Pbauxite), par ECOGEOS :

✓ 2 mars 2020

✓ 30 septembre 2020



Légende :

▭ Périmètre du complexe Oikos

Equipements de l'ISDND

▭ Casier en exploitation

▭ Casiers réaménagés

▭ Bassin de lixiviats

▭ Bassin des eaux pluviales

● Ancien piézomètre

⊗ Piézomètre actuel

● Puits artésien

Surveillance des eaux souterraines

A retenir :

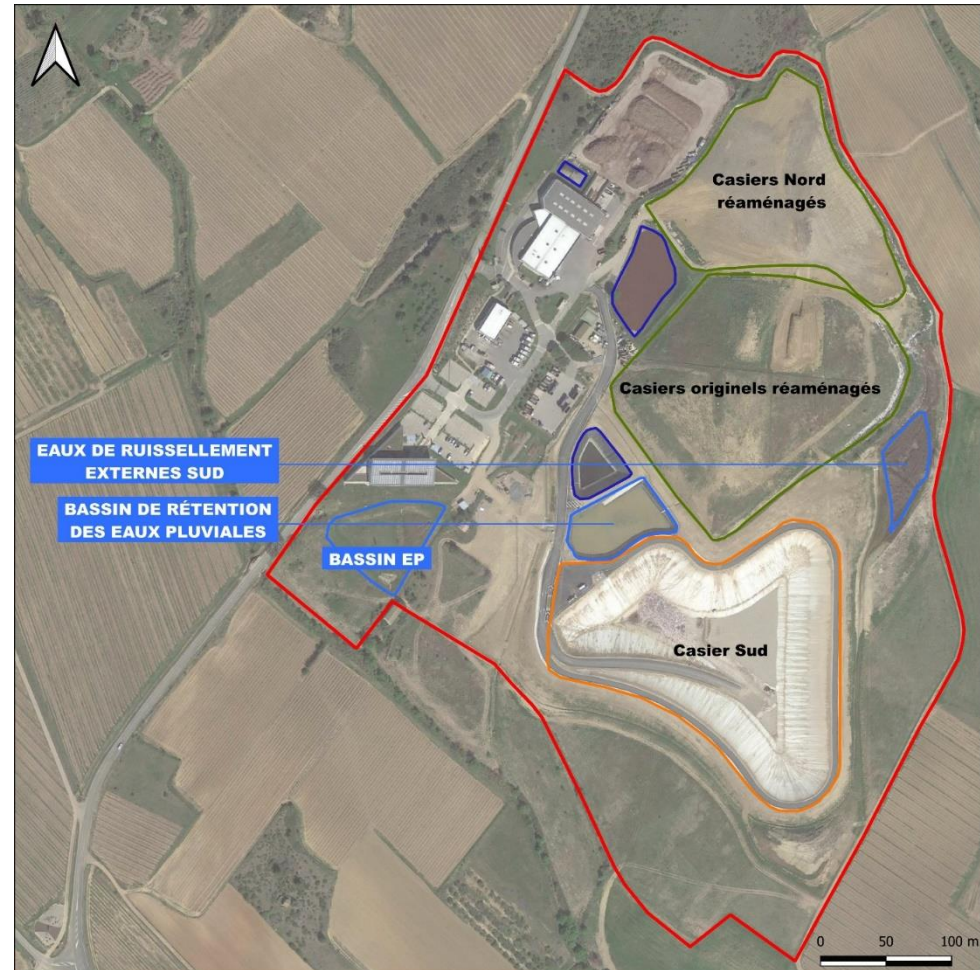
- **A fortiori pas d'usage**
- **Première nappe > 300 m**
- **Influence anciens casiers non étanches sur SC6, SC1 et SC3 (contamination minérale)**
- **Variabilité saisonnière possible.**
- **SC5, en position aval des zones historique et actuelle, respecte les limites de qualité.**
- **Pbauxite : pas d'augmentation des paramètres suivis depuis 2015**

2020	Unité	P1		Pbauxite (nappe captive)		SC3		SC5		SC1		SC6		Limite de qualité AM du 11/01/2007 modifié le 18/08/2017
		Amont				Hist. : latéral/aval		Aval		Hist. : latéral/aval		Hist. : amont		
		1 ^{er} sem.	2 nd sem.	1 ^{er} sem.	2 nd sem.	Act. : latéral		1 ^{er} sem.	2 nd sem.	1 ^{er} sem.	2 nd sem.	1 ^{er} sem.	2 nd sem.	
Paramètres AP2018-I-1073														
Hauteur														
pH		8	/	8,3	7,6	8,1	7,2	7,9	7,2	7,8	6,7	7,9	6,9	/
Conductivité à 25°C	µS/cm	>10000	/	610	5	45550	4020	1820	1062	>10000	19200	2110	1710	/
DCO	mg O ₂ /L	92	/	<10	<10	30	69	17	12	240	280	55	120	/
COT	mg/L	22	/	<0,5	<0,5	3,8	3,7	5,9	3,5	60	22	12	19	10
MES	mg/L	93	/	3,4	4,6	<2,0	21	95	330	9700	7500	200	330	/
DBO5	mg/L	<3,0	/	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	/
Nitrates (NO ₃)	mg NO ₃ /L	<100	/	4	<1,0	3	<10	10	<10	<100	<100	<1	<10	100
Nitrites (NO ₂)	mg NO ₂ /L	< 0,5	/	< 0,05	<0,05	< 0,05	<0,5	< 0,05	<0,5	< 0,5	<5,0	< 0,05	<0,5	/
NH4+	mg/L	0,2	/	<0,1	<0,1	<0,1	0,2	<0,1	<0,1	0,5	0,1	32	51	4
Sulfates (SO ₄)	mg SO ₄ /L	990	/	16	20	460	390	240	240	2000	2500	160	44	250
Azote kjeldahl (NTK)	mg N/L	<2,0	/	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	4,5	/	22	35	/
Chlorure (Cl)	mg/L	2800	/	19	18	890	2000	290	280	8600	12000	250	560	200
Phosphate (PO4-)	mg/l	0,05	/	<0,04	<0,04	0,1	0,07	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	/
Potassium (K)	mg/L	12	/	<1,0	<1,0	6,1	9,3	<2,0	<2,0	21	24	14	21	/
Calcium (Ca)	mg/L	780	/	68	62	140	370	170	179	1400	1700	120	160	/
Magnésium (Mg)	mg/L	180	/	19	20	41	87	26	30	700	690	35	54	/
AOX	µg/L	<100	/	<20	<10	<20	330	<100	<50	<200	/	<100	/	/
PCB	µg/L	n.d.	/	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	/
HAP	µg/L	n.d.	<0,02	n.d.	<0,02	n.d.	<0,02	n.d.	<0,02	n.d.	<0,02	0,03	<0,02	1
Arsenic (As)	µg/L	<3,0	/	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	10	<3,0	<3,0	100
Cadmium (Cd)	µg/L	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5	5
Chrome (Cr)	µg/L	< 5,0	/	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0	19	< 5,0	< 5,0	50
Cuivre (Cu)	µg/L	7	/	< 5,0	<5,0	< 5,0	5	< 5,0	<5,0	< 5,0	47	< 5,0	<5,0	2 000
Fer (Fe)	mg/L	< 0,05	/	0,08	< 0,05	< 0,05	<0,05	< 0,05	< 0,05	0,33	4,8	3,6	5	/
Mercure (Hg)	µg/L	< 0,2	/	< 0,2	<0,1	< 0,2	<0,1	< 0,2	<0,1	< 0,2	<0,1	< 0,2	<0,1	1
Manganèse (Mn)	µg/L	10	/	< 5,0	< 5,0	82	250	< 5,0	22	< 5,0	1200	< 5,0	150	50
Nickel (Ni)	µg/L	<10	/	140	<10	<10	<10	<10	<10	16	31	<10	<10	/
Plomb (Pb)	µg/L	<10	/	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	23	<10	<10	50
Etain (Sn)	mg/L	<10	/	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	/
Zinc (Zn)	µg/L	< 50	/	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	52	< 50	< 50	5000
Coliformes thermotolérants	UFC/250 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Escherichia coli	UFC/250 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000 / 100 ml

Surveillance des eaux de ruissellement

Trois campagnes de contrôle sur le bassin de rétention des eaux pluviales et la zone de stockage des eaux de ruissellement externes Sud par ECOGEOS :

- ✓ 18 mai 2020
- ✓ 29 septembre 2020
- ✓ 1er décembre 2020



Légende :

▭ Périmètre du complexe Oïkos

Equipements du complexe

▭ Casier en exploitation

▭ Casiers réaménagés

▭ Bassin de lixiviats

▭ Bassin des eaux pluviales

Surveillance des eaux de ruissellement

A retenir :

- Les valeurs respectent les valeurs limites de l'AP
- Fort dépassement de la charge en micropolluants en septembre dans le bassin de rétention des EP, mais grandement réduite lors de la campagne suivante
- Zone de stockage des eaux de ruissellement externes sud à sec lors des deux dernières campagnes

CAMPAGNE 2020	Unité	Critère de rejet Valeur Limite	Eaux de ruissellement externes Sud		Bassin de rétention des eaux pluviales	
			18-mai	18-mai	29-sept	01-déc
MES	mg/L	100 mg/l si flux journalier max.<15 kg/j 35 mg/l au-delà	4,7	8,4	33	53
COT	mg/L	70 mg/l	24	11	44	32
DCO	mg/L	300 mg/l si flux journalier max. < 100kg/j	61	29	190	190
DBO ₅	mg/L	100 mg/l si flux journalier max < 30kg/j	3	<3	20	17
Azote global	mg/L	concentration < 30mg/l si flux journalier max.> 50 kg/j	3,3	3,8	15	13
Phosphore total	mg/L	concentration < 10mg/l si flux journalier max.> 15 kg/j	<0,08	<0,08	0,51	0,34
Phénols	mg/L	< 01 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Métaux totaux (pb, Cu, Cr, Ni, Mn, Sn, cd, Hg, Fe, Al)	mg/L	< 15 mg/l	<0,499	<0,909	<0,915	
Cr-6+	µg/l	< 0,1 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j	<0,01	<0,01	<0,05	<0,05
Cd	µg/l	200 µg/l	<1,5	<1,5	<1,5	<1,5
Pb	µg/l	500 µg/l	<10	<10	<10	<10
Hg	µg/l	50 µg/l	<0,1	<0,5	<0,5	<0,5
As	µg/l	100 µg/l	4,0	<3,0	<23	<10
Fluor et composés	mg/L	< 15 mg/l si le rejet dépasse 150 g/j	0,27	0,31	0,29	0,24
CN libres	mg/L	< 0,1 mg/l si le rejet dépasse 1g/j	<0,01	<0,01	0,01	0,01
Hydrocarbures totaux	mg/L	< 10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j	<0,05	<0,05	<0,05	<0,1
Composés organiques halogénés (AOX ou EOX)	µg/l	1000 µg/l l	77	16	1400	280

Surveillance des lixiviats bassin nord

Trois campagnes de contrôle par ECOGEOS :

- ✓ 18 mai 2020
- ✓ 29 septembre 2020
- ✓ 1er décembre 2020

A retenir :

- Lixiviats relativement stabilisés
- Effluents organiquement assez peu chargés
- Pas d'anomalie particulière

CAMPAGNE 2020	Unité	05/20	09/20	12/20
Paramètres				
pH		8,8	8,69	9,2
Conductivité à 25°C	mS/cm	3,9	13,68	13,97
DBO ₅	mg O ₂ /L	98	54	58
DCO	mg O ₂ /L	1 900	3 800	3 800
MES	mg/L	240	190	230
COT	mg/L	680	1 200	490
HCT totaux	mg/L	0,1	0,1	0,1
Chlorure	mg/L	2 900	5 500	7 800
Sulfate	mg/L	470	810	780
Ammonium	mg NH ₄ /L	45	80	43
Chrome IV	mg/L	480	1 000	1 000
Cadmium (Cd)	mg/L	<38	<38	<38
Arsenic (As)	mg/L	79	170	180
Plomb (Pb)	mg/L	<250	<250	<250
Mercurure (Hg)	mg/L	<13	<13	<13
Cuivre (Cu)	mg/L	79	170	180
Nickel (Ni)	mg/L	<250	280	300
Manganèse (Mn)	mg/L	130	220	210
Etain (Sn)	mg/L	<250	<250	<250
Fer (Fe)	mg/L	<1,3	<1,3	<1,3
Phosphore (P)	mg P/L	6,9	8,2	8,3
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/L	110	240	200
Cyanure libre	mg/L	<0,1	<0,01	<0,2

Surveillance des lixiviats bassin sud

Deux campagnes de contrôle par ECOGEOS :

- ✓ 18 mai 2020
- ✓ 29 septembre 2020
- ✓ 1er décembre 2020

A retenir :

- **Malgré le jeune âge des déchets, la charge organique des lixiviats est plutôt faible**
- **Pas d'anomalie particulière**

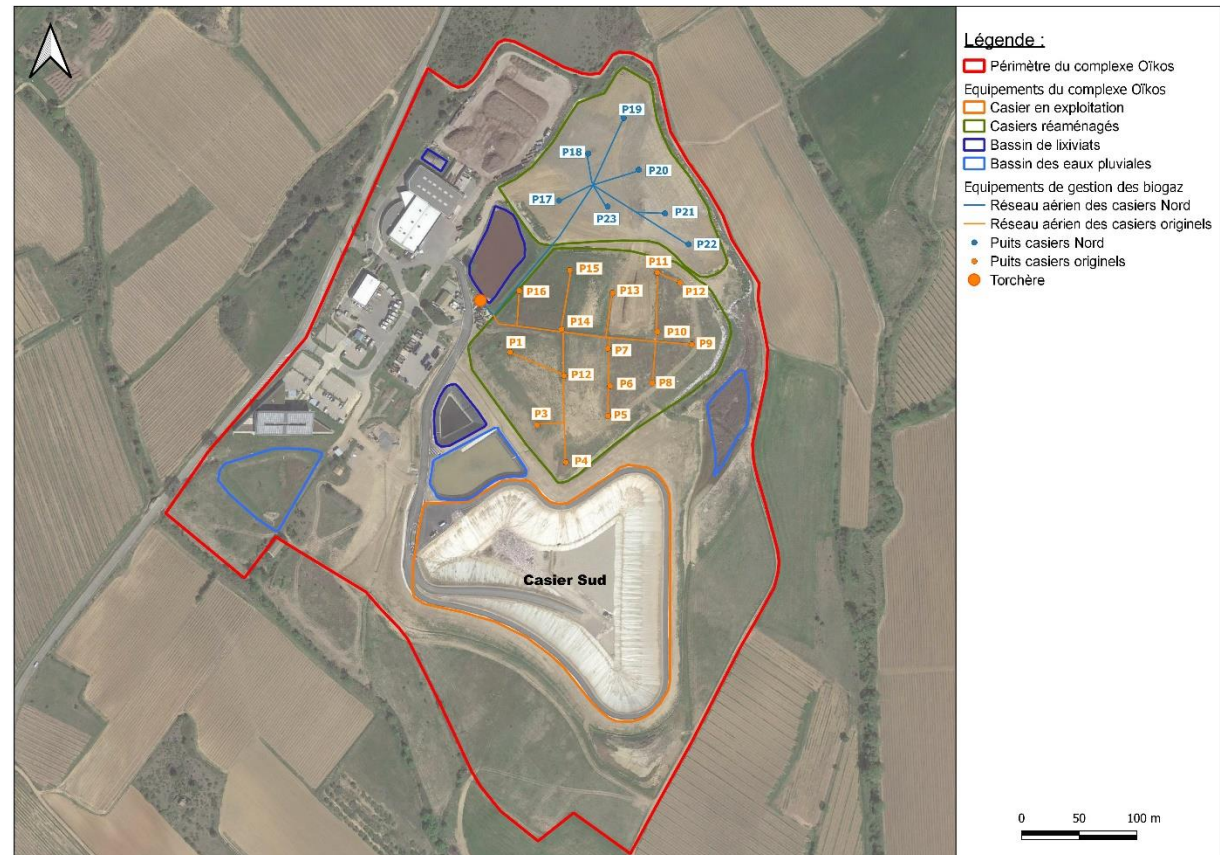
CAMPAGNE 2020		05/20	09/20	12/20
Paramètres	Unité			
pH		8,41	7,40	8,10
Conductivité à 25°C	mS/cm	2,069	2,815	2,522
DBO ₅	mg O ₂ /L	530	370	230
DCO	mg O ₂ /L	1 000	1 200	370
Matières en suspension	mg/L	/		/
COT	mg/L	360	370	920
HCT totaux (8 tranches)	mg/L	<0,1	<0,1	<0,1
Chlorure	mg/L	410	750	750
Sulfate	mg/L	160	32	59
Ammonium	mg NH ₄ /L	45	110	110
Chrome IV	mg/L	14	<130	<130
Cadmium (Cd)	mg/L	<1,5	<38	<38
Arsenic (As)	mg/L	17	<75	<75
Plomb (Pb)	mg/L	<10	<250	<250
Mercure (Hg)	mg/L	<0,1	<13	<13
Cuivre (Cu)	mg/L	<5,0	<130	<130
Nickel (Ni)	mg/L	19	<250	<250
Manganèse (Mn)	mg/L	1 500	590	<130
Etain (Sn)	mg/L	<10	<250	<250
Fer (Fe)	mg/L	0,6	<13	<13
Phosphore (P)	mg P/L	2	2,6	2,6
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/L	54	130	130
Cyanure libre	mg/L	<0,01	<0,01	<0,1

Surveillance des émissions de biogaz

Contrôle mensuel du fonctionnement du réseau réalisé par SAM

Deux campagnes de contrôle torchère par Lyonnaise d'Environnement et de Services :

- ✓ 2 mars 2020
- ✓ 30 septembre 2020



Surveillance des émissions de biogaz

A retenir :

- **Faible débit de biogaz**
- **Très faible dépression**
- **Faible teneur en CH4**
- **Pas d'anomalies de rejet en sortie de torchère**

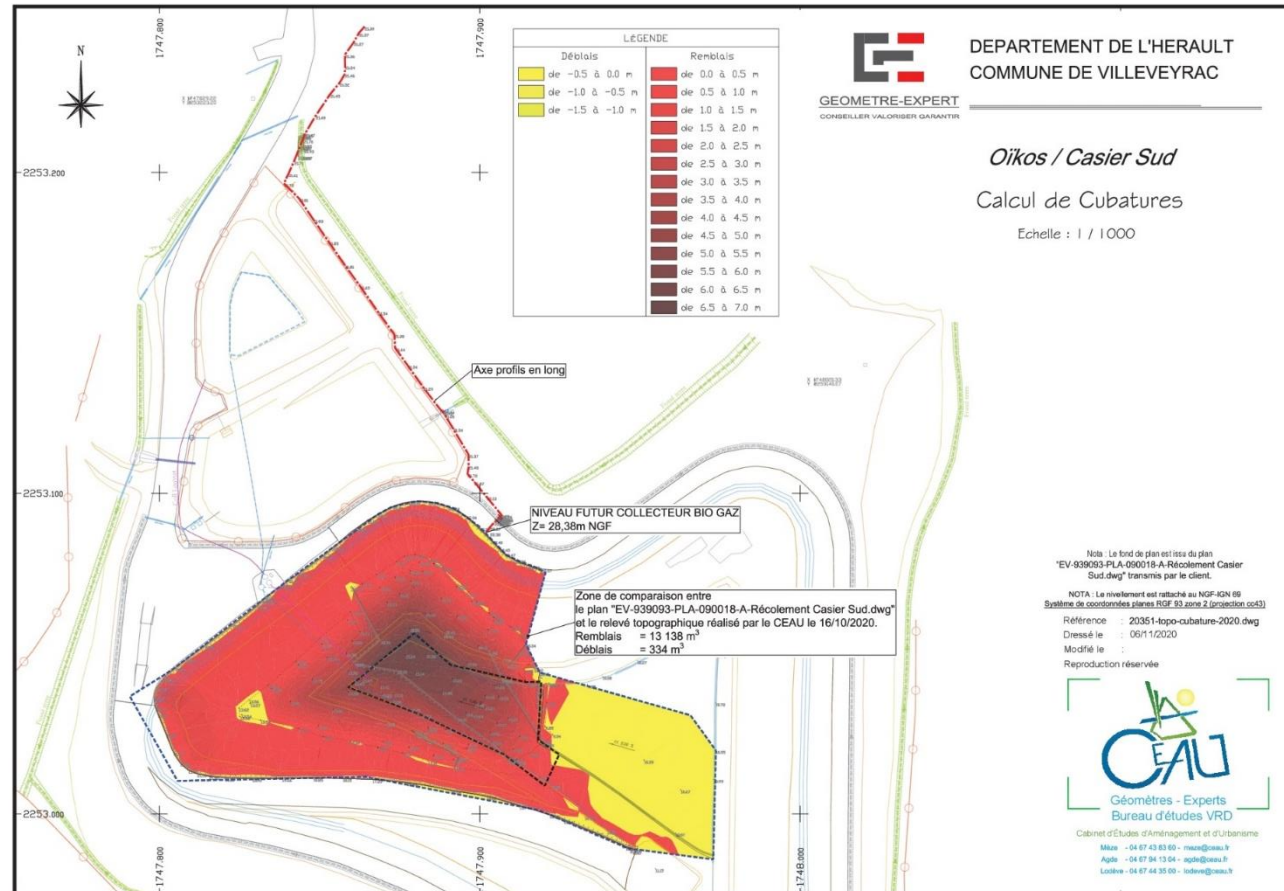
CAMPAGNE 2020		Unités	Semestre 1	Semestre 2	Limite légale
Paramètres			02-mars	30-septembre	AP n°2018-I-1073
Torchère (biogaz base)					
Q	m ³ /h		120	62	
T° flamme	°C		914	918	
P	mbar		13,7	7,9	
DP	mbar		-4,1	- 0,46	
CH ₄	%		35,6	29,8	
CO ₂	%		17,1	20,8	
O ₂	%		6,9	6,7	
H ₂ S	ppm		3	1976	
H ₂	ppm		0	0	
CO	ppm		0	0	
T° gaz	°C		19,4	34,3	
HR	%		77,7	78,7	
Td	°C		15,4	30,0	
H ₂ O	%		0,9	2,6	
N ₂	%		26,0	-	
Divers	%		13,5	-	
Torchère (fumées sèches)					
CO ₂	% ou ppm		6,8	6,5	
O ₂	% ou ppm		10,3	9,4	
CO	mg/Nm ³		23,8	18,8	150
SO ₂	% ou ppm		1,0	100	
SO ₂	mg/Nm ³		2,9	286	
SO ₂	mg/Nm ³ à 11% O ₂		2,7	246,6	

Relevé topographique

Dernier relevé topographique le 16 octobre 2020 dans le casier sud

A retenir :

- Volume enfouis de **12 804 m³**
- Entre mars et décembre 2020 : tonnage mensuel moyen de **1 430 t/mois**, soit au 16 octobre environ **11 440 tonnes** de déchets
- taux de compaction des déchets de l'ordre de **0,9 t/m³**



Portique détection radioactivité

Visite annuelle de conformité par @m2c :

✓ 9 juin 2020

A retenir :

- Equipement conforme
- Pas de détections en 2020



Incidents

2 incidents

✓ 02 mars 2020 : poids lourd couché lors du dépotage

Aucun déversement d'huiles ni d'hydrocarbures.

Aucun dégât humain.

Camion relevé à l'aide du compacteur à déchets.

✓ 22 mai 2020 : dégradation de la géomembrane du casier Sud

Réparée en juin 2020 par la société EGC GALOPIN.

Soudures d'étanchéité contrôlées par un organisme tiers, EODD.



Travaux casier nord

Réaménagement du casier Nord avec la mise en œuvre d'une couverture finale et d'un réseau de collecte et de dégazage du biogaz. Cette couverture se compose du bas vers le haut :

- d'une couche d'étanchéité
- d'une couche de drainage des eaux de ruissellement composée de matériaux naturels d'une épaisseur de 0,5 mètre ;
- d'une couche de terre de revêtement d'une épaisseur d'un mètre.



Travaux casier sud

Les travaux du casier Sud ont été finalisés le 14 février et la réception du casier a été actée le 13 mars.

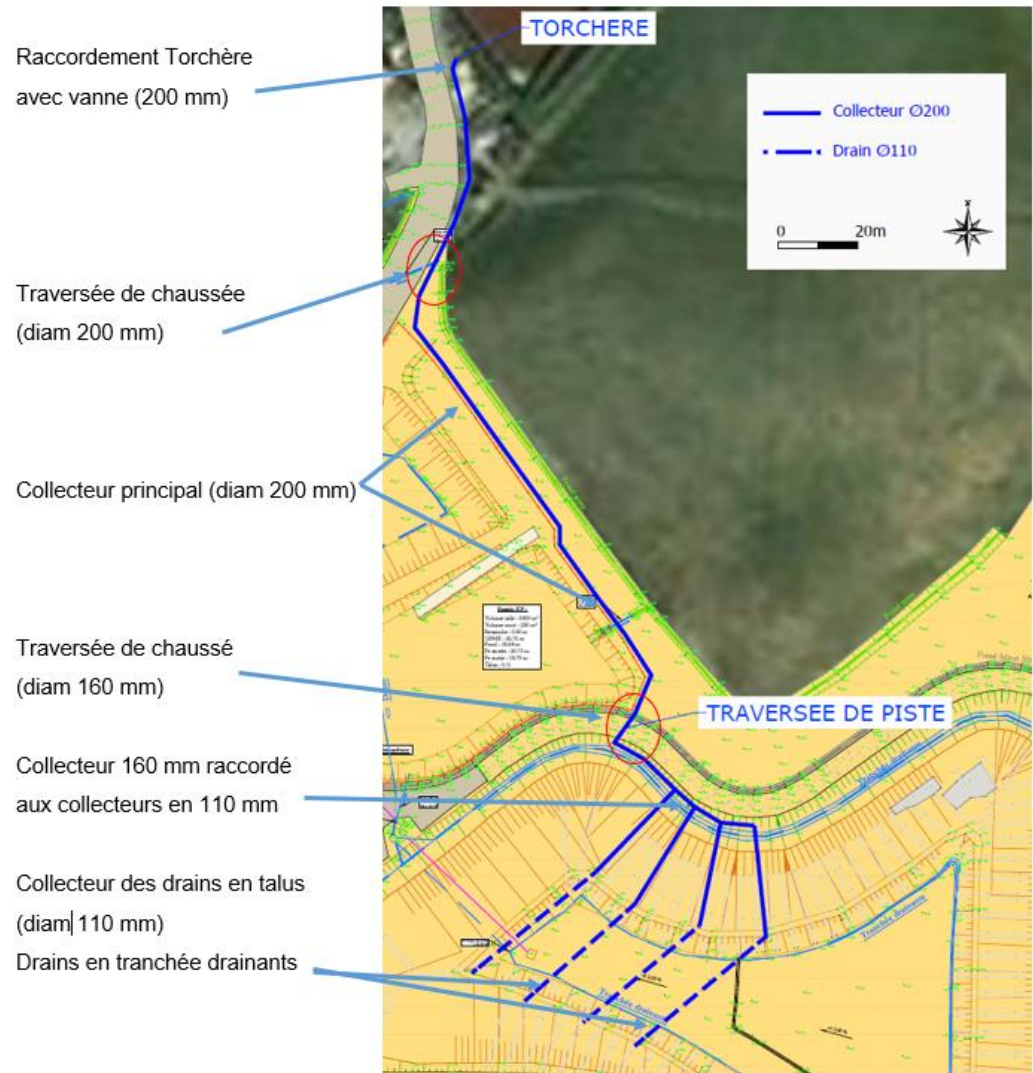


Prestations

Nature	Organisme	Fréquence et période
Mesure de la qualité du biogaz capté sur 7 paramètres CH ₄ , CO ₂ , CO, O ₂ , H ₂ S, H ₂ et H ₂ O	Lyonnaise d'Environnement et de Services	Une intervention courant 2021
Mesure de la composition des émissions en sortie de torchère	Lyonnaise d'Environnement et de Services	Une intervention courant 2021
Mesure annuelle de la qualité des lixiviats : volume, pH, DCO, DBO ₅ , MES, COT, hydrocarbures totaux, chlorure, sulfate, ammonium, phosphore total, métaux, métaux totaux (Pb+Cu+Cr+Ni+Mn+Cd+Hg+Fe+As+Zn+Sn), N total, CN libres, conductivité et phénols.	ECOGEOS	4 interventions sont programmées
Analyse de la qualité des eaux souterraines sur les paramètres physico-chimiques : pH, potentiel d'oxydoréduction, résistivité, conductivité, métaux totaux, NO ²⁻ , NO ³⁻ , NH ₄ ⁺ , SO ₄ ²⁻ , NTK, CL ⁻ , PO ₄ ³⁻ , K ⁺ , Ca ²⁺ , Mg ²⁺ , DCO, MES, COT AOX, PCB, HAP, BTEX. Sur la DBO ₅ ; Les paramètres bactériologiques (<i>Escherichia coli</i> , bactéries coliformes, entérocoques, salmonelles) et la teneur en eau.	ECOGEOS	2 interventions sont programmées : une fin hiver l'autre fin été.
Levée topographique et calcul de cubatures	LA CEAU	Levée réalisée en mars.
Contrôle des émissions sonore suite au début d'exploitation du casier Sud.	EODD Ingénieurs Conseils	Intervention en mars.
Cartographie des émissions diffuses de méthane à travers les couvertures définitives des casiers Nord et des casiers centraux.	EODD Ingénieurs Conseils	Intervention en janvier.

Travaux

- Mise en œuvre des tranchées drainantes et dégazage de la partie Ouest du casier Sud, pour le premier semestre 2021.
- Mise en place de filets par envois sur la partie Est du casier en mars 2021 par la société OTEXIO.
- SAM devra se conformer au futur décret attendu courant 2021 relatif à l'obligation de mise en place d'un contrôle vidéo des apports de déchets en casier, en application de la loi AGEC du 10 février 2020.



Engagements pris à la suite de la CSS du 28.06.19

Engagement	Action corrective	Etat	Résultat
Dégâts des oiseaux sur les vignes	Prise de contact de l'exploitant avec l'agriculteur concerné pour trouver une solution	Action réalisée	Problème réglé depuis le recouvrement définitif des casiers Nord au printemps 2020

- ✓ **Le réaménagement progressif du Casier Nord et la réduction de la surface d'exploitation active limitant les dégâts des oiseaux sur les vignes.**
- ✓ **L'exploitation du nouveau Casier Sud à partir de 2020 se fera avec un recouvrement journalier des déchets, ce qui limitera la présence aviaire.**
- ✓ **Des filets pare-envols vont être mis en œuvre pour renforcer la protection autour du casier Sud.**

Engagements pris à la suite de la CSS du 25.09.20

Engagement	Action corrective	Délai
Problématique odeurs notamment lors d'épisodes pluvieux	Installation d'ouvrages de captage du biogaz dans le casier Sud, lorsqu'une épaisseur de déchet, de 5 m minimum, sera atteinte	Courant 2021

- ✓ **une cartographie des émissions diffuses de méthane à travers les couvertures temporaires ou définitives mises en place, devra être réalisée**

Copil des mesures compensatoires liées au casier sud

- ✓ La réalisation du casier Sud de l'ISDND de Villeveyrac a nécessité une demande de dérogation pour la destruction de spécimens protégées.
- ✓ Engagement de SAM à œuvrer en faveur de la séquence éviter-réduire-compenser.
- ✓ SAM a mis en œuvre trois mesures compensatoires, sur le site de la Reille à Montbazin et sur les parcelles en périphérie de l'ISDND de Villeveyrac, faisant l'objet d'un plan de gestion sur 30 ans.

Actions mises en œuvre :

Nature	Mesure associée	Réalisation	Localisation
Plantation d'une haie paysagère	Mesure R2	Plantation de 700 baliveaux de Frêne ont ainsi été plantés.	Périphérie de la zone clôturée de l'ISDND de Villeveyrac.
Suivi de la diane	Mesure C1	Arrachage en début d'année 2020 de cannes de Provence (500 ml).	Forte densité de cannes le long des cours d'eau et du fossé sur les parcelles de Villeveyrac.
Création de gîtes à reptiles	Mesure C2	Création de 3 talus favorables aux reptiles.	Parcelles de Villeveyrac.
		Restauration de murets en pierre sèche sur 100 ml et débroussaillage de 190 ml en décembre 2020.	Site de la Reille – Montbazin
Préservation et plantation arbres de hauts jets	Mesure C3	Plantation de 6 arbres (frênes prélevés sur place) et préservation de 9 autres	Site de la Reille – Montbazin
Pose 2 Nichoirs à chouette effraie		Fabrication de 2 nichoirs et pose dans les 2 mazets à proximité	

Copil des mesures compensatoires liées au casier sud

Suivi de l'efficacité des mesures compensatoires :

Mesure	Observation Villeveyrac	Observation La Reille
Suivi des habitats naturels et de la structure de végétation	18 relevés systématiques	Une espèce déterminante ZNIEFF supplémentaire
Suivi de la Diane et sa plante hôte	Corrélation nette entre l'abondance d'aristoloche et la présence de Diane	
Suivi du cortège d'insecte	Biomasse et diversité fortement influencées par le type d'habitat	Diversité peu influencée par le type d'habitat. Biomasse plus importante pour les zones de pelouses et de friches
Suivi des amphibiens	Richesse identique à 2019	Richesse identique à 2019
	Effectifs observés nettement supérieurs à 2019 due à une pluviométrie plus importante	Effectifs observés à peu près identiques à 2019
	Milieux de reproduction Roselière inondable	Pelouses et friches inondables Ruisseau du fossé de Reylha
Suivi des reptiles	Deux espèces supplémentaires observées en comparaison à 2019	Nombre observé d'espèces plus faible (Psammodrome d'Edward non revu)
	- friches riches en murets et talus pierreux de la partie ouest du site - pelouses et de friches à l'est situées en lisière de ripisylve et en bordure de vigne	- friches riches en murets et talus pierreux de la partie ouest du site - pelouses et de friches à l'est situées en lisière de ripisylve et en bordure de vigne
Suivi des cortèges d'oiseaux	13 espèces nicheuses dont 6 patrimoniales	15 espèces nicheuses dont 8 patrimoniales
	1 espèce visée par mesure (Cochevis huppé)	1 espèce visée par mesure (Bruant broyer)
	18 couples nicheurs	41 couples nicheurs

Les objectifs de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

A l'horizon 2020, réduction de 30% de la quantité de déchets non dangereux et non inertes stockée par rapport à celle de 2010 :

Tonnage année de référence 2010	Tonnage objectif 2020 après réduction de 30% LTECV	Tonnage année 2019	Réduction en 2019 / 2010	Tonnage année 2020	Réduction en 2020 / 2010
15 984 tonnes	11 189 tonnes	10 041 tonnes	- 37,2%	14 607 tonnes	-8,6 %

→ Objectif non atteint

→ Respect de la capacité maximale annuelle de 16 000 t/an fixée par l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ISDND de 2018

Augmentation liée à une relocalisation du traitement d'une partie des déchets ultimes du territoire.

→ Satisfaction du principe de proximité

→ Priorisation à la valorisation énergétique

Merci pour votre attention